

Une humiliation trop forte pourrait provoquer de mauvaises réponses qui nous forceraient de congédier le serviteur; car l'insubordination est incompatible avec le service. D'autres défauts incorrigibles et qui nécessitent le renvoi, sont l'infidélité, le libertinage, l'ivrognerie.

Le directeur habile use à propos de l'éloge comme du blâme, prouvant que s'il aperçoit les fautes, il sait également reconnaître le zèle et l'adresse. De temps en temps il rend l'éloge plus agréable par quelque témoignage sensible de satisfaction.

Quant au salaire convenu, on ne peut l'acquitter avec trop d'exactitude. "Celui qui fraude son service attire sur lui la vengeance de Dieu" dit l'Écriture. Qu'on se garde cependant de payer d'avance. Ce bienfait est promptement oublié, et le travail que ne stimule plus l'attente du gain s'affaiblit.

Le salaire doit être tel que le serviteur, en dehors de son entretien, puisse avec de l'ordre réaliser quelques économies. Si les usages établis sont d'accord avec ce principe, le cultivateur doit ne pas s'en écarter, surtout ne jamais céder, pour l'augmentation des gages, aux prétentions qui pourraient s'élever dans certains moments difficiles. Une exigence en amène une autre, et le travail salarié finit par devenir plus coûteux que profitable.

D'après les fausses idées philanthropiques de notre époque, on a prétendu que le serviteur avait droit à une part dans les bénéfices nets de l'exploitation.

Est-ce de bonne foi qu'a pu être émise une pareille idée? Ne faudrait-il pas, pour répartir entre les différents travailleurs d'un faire-valoir la portion de profit qui leur reviendrait, traduire en chiffres la force de l'un, la maladresse de l'autre, le soin de celui-ci, l'intelligence de celui-là, choses qui toutes se refusent aux calculs de l'arithmétique? L'éventualité des pertes n'est-elle pas encore une cause évidente d'impossibilité. L'avoir du cultivateur le met presque toujours à même de supporter une perte passagère, comme celle qui résulterait d'une mauvaise année ou d'une maladie de bestiaux. Mais le serviteur a besoin de gagner chaque année, chaque mois, chaque jour. Il ne peut donc être associé aux pertes. Alors comment admettre qu'il puisse avoir quelque droit à partager le produit net?

Un jeune cultivateur épris cependant de ces idées nouvelles voulut s'attacher son serviteur en lui accordant une part dans les bénéfices nets du faire-valoir. Le premier mois d'engagement, c'est-à-dire janvier, où le service se borne au soin des bestiaux, s'écoula à la satisfaction commune. Mais après les gelées notre jeune maître ordonna au serviteur de terminer une plantation de bois commencée on au tonne; première difficulté soulevée par le domestique, le bois en question ne devant rien produire pendant six années. Même objection au sujet d'un charroi de matériaux pour le rétablissement d'une maison de ferme que le propriétaire possédait dans le voisinage; le domestique soutint qu'il ne devait pas concourir à ce travail, qui n'offrait aucun bénéfice net pour l'exploitation. Encore il n'y eut pas jusqu'à un transport de fumier pour des couches à melons, que notre homme n'attaqua vigoureusement, sous prétexte qu'il ne mangerait point en part de melons, et que de

plus on détournait de l'exploitation des engrais qui en eussent augmenté le produit. Un autre jour que le propriétaire ordonnait d'ensemencer en graine fourragère une pièce de terre, le domestique s'y opposa, alléguant qu'il valait mieux y mettre des betteraves, dont on aurait grand profit en les vendant à uno sucrerie voisine. Enfin les contestations de ce genre devinrent tellement fréquentes, que de guerre las, notre jeune maître se vit forcé de congédier le censeur perpétuel attaché à ses pas. Mais il n'était pas encore au bout de ses peines: il lui fallut paraître en justice pour le dénoûment du détestable traité qui était l'œuvre de sa bienfaisance irréflectie.

L'étendue du faire-valoir, ou bien la nécessité de s'absenter souvent, peut amener le cultivateur à déléguer tout ou portion de son autorité à un serviteur particulier chargé, dans ce cas, de diriger les autres. Une telle mission ne doit être confiée qu'à un homme longtemps éprouvé; car les serviteurs capables de la remplir sont des sujets exceptionnels, d'un mérite peu ordinaire; et c'est justement ce mérite qui, à moins de malheurs particuliers, les fait promptement sortir de leur position inférieure. D'un autre côté, un premier serviteur ne doit être ni trop jeune ni trop âgé: trop jeune, il manque de l'expérience et de la maturité nécessaire pour bien commander; trop âgé, il n'a plus la force ni l'activité convenables. Rien au monde n'est donc plus rare qu'un sujet de cette espèce.

Si néanmoins on a réussi à le découvrir et qu'on l'ait investi de l'autorité, il faut la lui conserver pleine et entière; à cet effet, s'entendre parfaitement avec lui sur chaque opération, puis ne jamais changer les ordres qu'il a donnés, ni surtout lui infliger de blâme en présence de ceux qu'il dirige. Chaque observation doit lui être faite en particulier, sans qu'il paraisse y avoir désaccord entre lui et le père de famille.

A tout ce qui vient d'être indiqué, que le cultivateur joigne l'exemple:

Exemple de travail; la paresse du maître ne justifie-t-elle pas celle du serviteur? Le privilège du père de famille est de se lever le premier et de se coucher le dernier.

Exemple d'adresse et d'habileté; peut-on diriger utilement ce que l'on ne sait faire soi-même; et le cultivateur inhabile aux ouvrages manuels ne ressemble-t-il pas à un sergent qui commanderait l'exercice sans savoir tenir son fusil?

Exemple de soin et d'attention; que la négligence du maître se quadruple chez le serviteur.

Exemple de sobriété; en effet plus le maître dépense pour lui, plus il faut qu'il dépense pour ses serviteurs. Ces frais tout multipliés doivent tout profiter. "Le train mange le train," dit le proverbe. Plin le jeune ne donnait pas à ses serviteurs affranchis un vin différent du sien. "Cela doit vous coûter cher, lui fit-on observer un jour. Non, dit-il car ils ne boivent pas le même vin que moi. C'est moi qui bois le même vin qu'eux." — "Caton, dit Plutarque, après avoir vaqué dans la ville voisine aux affaires publiques, revenait dans son champ, où jetant sur ses épaules une méchante tunique, si c'était l'hiver, et presque nu l'été, il travaillait avec ses domestiques, puis assis à table auprès d'eux, mangeait du même pain et buvait du même vin."